

Le +syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy Bâtiment Turgot Télédoc 909 75572 PARIS CEDEX 12

Tél.: 01.53.18.01.39 - 01.53.18.00.69

Site: <u>www.cgc-dgfip.fr</u>

Adresse mail: cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

cadres sous tension cadres hors tension



Quelle que soit l'affectation géographique ou fonctionnelle, le constat est le même : le climat social est morose.

Ambiance générale dans les services :

L' inquiétude porte d'abord sur l'évolution des carrières qui est devenue nettement moins favorable que par le passé (réduction des structures, contraintes budgétaires et baisse du nombre de promotions...).

De nombreux services éprouvent des difficultés liées aux vacances d'emploi et parfois aux mobilités excessives des agents qui ne permettent pas de rentabiliser les formations reçues.

A cela s'ajoute la complexité et l'instabilité des règles qui varient en fonction des annonces gouvernementales et qui parfois engendrent des ratés législatifs qu'il faut pourtant absorber (réf : couac sur la suppression de la ½ part supplémentaire).

Les cadres qui sont fortement engagés dans le bon fonctionnement des services assument et digèrent les difficultés au point de faire parfois des « burn out » ou pire.

Enfin, ils constatent une mobilité géographique et fonctionnelle de plus en plus subie avec l'accélération des restructurations et des reclassements.

La CFE-CGC DGFiP fait des propositions :

Valoriser la carrière administrative :

Nous souhaitons que la DGFiP profite des accords PPCR signés par notre syndicat pour revaloriser les grilles des cadres.

Si la grille des inspecteurs correspond à celle des attachés, il n'en est pas de même pour la grille des IDIV sans équivalence dans les grilles de la Fonction Publique.

S'agissant des IP, l'idée d'atteindre l'indice sommital (IB 1020) de la grille des chefs de service est une attente forte.

Nous demandons donc que la DGFiP utilise la grille des attachés principaux pour les IDIV et la grille de directeur des services pour le IP dont le taux de recrutement est fixé à 1% dans notre direction.

En appliquant ces nouvelles grilles, les IDIV HC pourront finir à l'indice brut 1015 en 2020 au lieu de 985 et les IP finiront à l'indice brut 1020 en 2020 au lieu de 966.

La CGC DGFiP est prête à accepter qu'on recycle les anciens indices CH pour financer cette mesure plutôt que de les redistribuer aux postes comptables comme actuellement.

Stabiliser le classement des postes comptables :

Nous demandons un reclassement général tous les trois ans et la suppression des reclassements intermédiaires qui génèrent trop d'instabilité.

Mise en place d'une GPEEC renforcée pour les comptables et postulants comptables :

Les évolutions résultant de l'ASR (adaptation des structures au réseau), de l'intercommunalité, des règles de gestion modifiées à chaque mouvement ainsi que des reclassements des postes comptables chaque année rendent les choix difficiles.

Nous demandons de la visibilité, de la simplicité et de la stabilité dans les règles de mutation pour permettre de faire des choix éclairés lors des mouvements comptables.

Valoriser la carrière des inspecteurs :

La signature des accords PPCR va permettre de passer d'un indice brut 801 à 821 en 2019.

Nous souhaitons par ailleurs une harmonisation par le haut des primes entre les services centraux, les directions et les services déconcentrés afin de favoriser la mobilité des agents sans perte financière.

Nous demandons également la mise en place d'une prime d'encadrement pour les A adjoints.

La revalorisation financière n'est pas la seule demande des inspecteurs. Ils veulent de la considération et une association aux décisions plus importantes.

Pour recevoir nos informations (sans obligation d'adhérer) Envoyez votre demande à cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr